

DELIBERATION N° 83/05 : ECOLE MATERNELLE J. PREVERT - TRANCHE FERME - ENTREPRISE MAWOIS

Monsieur RAVERDEL informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer les travaux supplémentaires suivants à l'Ecole Maternelle J. PREVERT :

- Entreprise MAWOIS :

. Réfection partielle d'un plafond détérioré dans le bâtiment existant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- autorise le Maire à signer avec l'Entreprise MAWOIS de Laneuveville devant Nancy, titulaire du lot n° 09 "Plâtrerie" de la construction de l'Ecole Maternelle J. PREVERT par marché du 12 novembre 1981, approuvé par la Préfecture le 27 novembre 1981, un avenant n° 01, correspondant aux travaux ci-dessus énoncés, pour un montant total de 1.679,40 Frs HT soit 1.974,98 Frs TTC.

- ledit avenant n° 01 portera le montant du marché de base du 12 novembre 1981 de 89.892,59 Frs à 91.867,57 Frs TTC.

- les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 1983 -
Pg 10/80.